

19 février 2018

# ING Focus Pouvoirs locaux

## Les communes et le marché du travail

Cette troisième étude consacrée aux pouvoirs locaux s'intéresse au marché du travail. Celui-ci ne relève pas des compétences du pouvoir communal, mais son état et ses évolutions déterminent les conditions socio-économiques d'une population. A ce titre, si des évolutions conjointes à la quasi-totalité des communes peuvent être observées, il existe également de nombreuses différences, que cette étude met en avant :

- Il existe de **grandes disparités entre les communes** en matière de marché du travail. Ainsi, en 2016, le taux de chômage (nombre de demandeurs d'emploi inoccupés / population active) variait de 2,7% (Lo-Reninge) à 29,0% (Saint-Josse-ten-Noode). Le taux d'activité (Population active / Population en âge de travailler) variait quant à lui de 53,7% (Woluwe-Saint-Pierre) à 77,7% (Vleteren).
- Il existe une **relation forte et négative entre le taux de chômage et le taux d'activité**, et ce particulièrement pour la population de 30 à 54 ans. Ceci signifie qu'un taux de chômage élevé dans une commune cache en fait souvent une situation encore plus problématique, dans la mesure où un nombre important de personnes ne sont ni en emploi ni demandeur d'emploi.
- En considérant qu'entre 2005 et 2014, le taux de chômage a quelque peu diminué en Belgique (sauf pour la catégorie des 55-64 ans) et que le taux d'activité a quant à lui augmenté (faiblement), **on retrouve ces mêmes évolutions dans la grande majorité des communes** du pays.
- Par ailleurs, on observe également une certaine **convergence des taux de chômage** : celui-ci a diminué le plus dans les communes partant d'un taux de chômage élevé.
- Il faut néanmoins nuancer cette conclusion au niveau des **18-30 ans**. Pour cette catégorie de personnes, il existe une grande disparité entre les communes, non seulement en matière de taux de chômage, mais aussi au niveau de son évolution : **alors que dans certaines communes, celui-ci a gagné 8 points de pourcent, il a perdu 8 points dans d'autres**.
- Le taux d'emploi (défini comme le nombre de personnes ayant un emploi divisé par la population en âge de travailler) dans une commune est, sans surprise, un **déterminant important du revenu médian** (et moyen) dans celle-ci. Par ailleurs, compte tenu de cette relation, on retrouve également un lien relativement fort entre le taux d'emploi et les prix de l'immobilier.
- Par contre, de manière plus surprenante, **il n'existe qu'un faible lien entre le taux d'emploi dans une commune et l'évolution du revenu moyen** dans celle-ci.
- Bien qu'il n'y ait pas relation claire entre la taille d'une commune en terme de population et le taux de chômage ou le taux d'activité, la situation des grandes villes est particulière. En effet, les communes de plus de 50.000 habitants sont caractérisées par un taux de chômage plus fort, un taux d'activité plus faible mais qui s'affaiblit également sur la période 2005-2014, alors qu'il augmente ailleurs.

### Philippe Ledent

Senior Economist  
 Brussels +32 2 547 31 61  
 Philippe.ledent@ing.be

### Romain Meuwissen

Economist  
 Brussels +32 2 547 30 24  
 Romain.meuwissen@ing.be

## I. Un marché du travail hétérogène...

### Des niveaux très différents

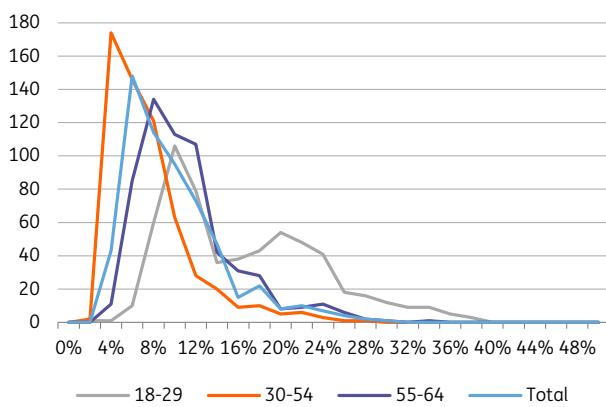
Au-delà des chiffres nationaux de l'emploi et du chômage, les réalités locales du marché du travail sont très différentes d'une commune à l'autre. Pour l'illustrer, deux variables sont considérées dans cette étude : d'une part, le taux de chômage, qui se définit ici comme le rapport entre les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) et la population active (somme des personnes en emploi et des DEI). D'autre part, le taux d'activité est aussi abordé : il est mesuré par le rapport entre la population active et la population en âge de travailler (c'est-à-dire de 15 à 64 ans). En quelques sorte, le taux d'activité mesure dans quelle mesure les personnes en âge de travailler participent réellement au marché du travail, qu'elles soient au travail ou non.

« Quelques communes ont un taux de chômage de moins de 3% alors que dans d'autres, il culmine à près de 30% »

Pour l'ensemble de la Belgique, le taux de chômage tel que définit ici s'établissait à 10,9% en 2016. Mais il est vrai que cette réalité recouvre des situations très différentes : quelques communes ont un taux de chômage de moins de 3% alors que dans d'autres, il culmine à près de 30%. De même, si le taux d'activité des 18-64 ans<sup>1</sup> atteint 69,7% en 2016 en Belgique, il approche les 80% dans un nombre non négligeable de communes mais diminue à près de 50% dans d'autres. L'encadré 1 fournit d'autres exemples illustrant la diversité des situations entre les communes.

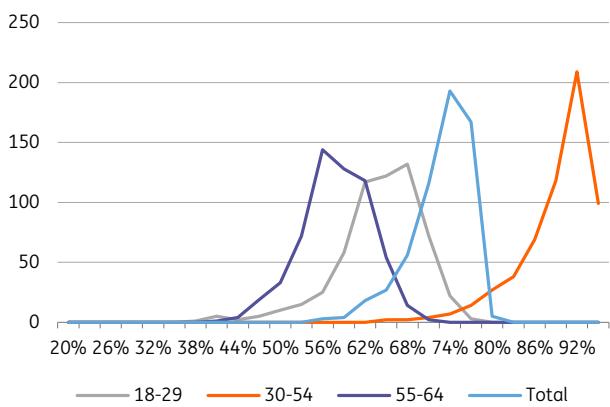
Les données disponibles permettent également d'examiner la dispersion des taux de chômage et des taux d'activité par tranche d'âge. Pour ne pas les multiplier, les données sont rassemblées ici en trois classes d'âge : 18-29 ans, 30-54 ans et 55-64 ans. On retrouve une dispersion assez large du taux de chômage entre les communes pour les différentes classes d'âge. Le chômage des jeunes (18-29) apparaît néanmoins comme particulièrement dispersé : alors qu'une centaine de communes sont caractérisées par un taux de chômage de 10% environ, on retrouve un ensemble assez large de communes pour lesquelles le taux de chômage des 18-29 ans atteint ou dépasse 20%.

Gr 1 Répartition des 589 communes en fonction du taux de chômage (2016)



Source: Steunpunt Werk Vlaanderen sur base de RSZ-DMFA, RSZPPO, RSVZ, RIZIV, CBS, IGSS, OEA, SEE, RVA, IWEPS, SPF Economie – statistiques de population, DWH AM&SB au KSZ (Bewerking Steunpunt Werk)

Gr 2 Répartition des 589 communes en fonction du taux d'activité (2016)



Source: Steunpunt Werk Vlaanderen

Même si, a priori, la diversité de taux de chômage et de taux d'activité ne sont pas forcément liées, l'analyse des données montre que ces deux concepts reflètent une réalité commune. En effet, il existe une relation assez forte, mais négative<sup>2</sup> entre le taux de

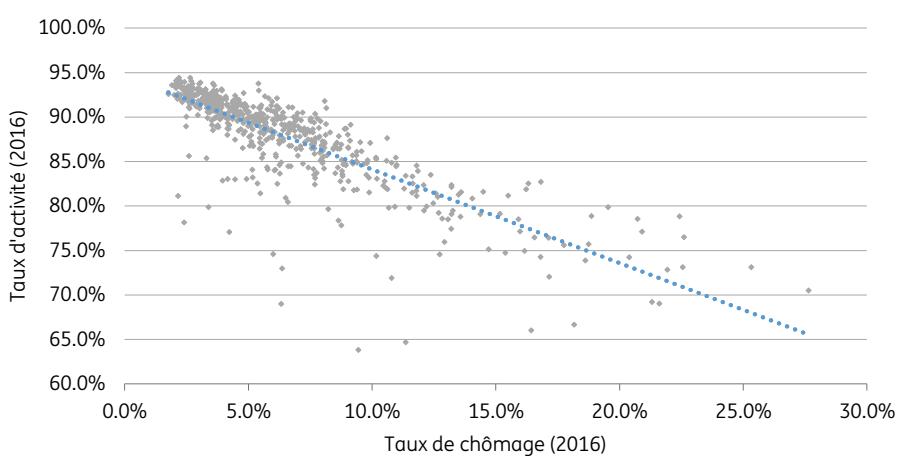
<sup>1</sup> La classe des 15-18 ans n'est donc pas abordée ici, malgré le fait qu'elle est incluse dans les chiffres totaux. L'obligation scolaire allant jusque 18 ans en Belgique, les données relatives aux jeunes de moins de 18 ans sont très peu relevantes.

<sup>2</sup> Taux d'activité = 0,95 -1,05 \* Taux chômage. Le coefficient R<sup>2</sup> de cette relation est de 0,6661.

chômage dans une commune et le taux d'activité. Cette relation est encore plus forte pour la population âgée entre 30 et 55 ans (graphique 3).

Cette relation négative signifie que deux problèmes du marché du travail se concentrent aux mêmes endroits. Un taux de chômage élevé signifie que, dans la population présente sur le marché du travail, un trop faible pourcentage trouve un emploi, laissant de nombreux candidats travailleurs en chômage. Un taux d'activité faible signifie par ailleurs que de nombreuses personnes se retrouvent en dehors du marché du travail : elles ne travaillent pas, mais ne sont pas inscrites non plus officiellement comme demandeur d'emploi inoccupé. Comme la relation est particulièrement forte pour les personnes de 30 à 54 ans, il ne peut s'agir d'étudiants ou de personnes en pré-pension. Il s'agit donc forcément de travailleurs découragés, de personnes en décrochage professionnel ou qui ont fait un autre choix de vie (mère/père au foyer par exemple).

**Gr 3 Relation entre le taux de chômage et le taux d'activité des 30-54 ans (2016)**



Source: Steunpunt Werk Vlaanderen

« Les communes de Farceniennes, Saint-Josse-ten-Noode ou encore Molenbeek-Saint-Jean ... sont surtout caractérisées par le fait que seules 4 personnes en âge de travailler sur 10 ont effectivement un emploi. »

Les raisons expliquant la concentration des deux problèmes dans des mêmes communes peuvent être économiques (coût de la vie, du logement,...) mais dépassent aussi la sphère économique. Il n'en demeure pas moins que les communes touchées par ce phénomène font face à des contraintes importantes. Le cumul d'un taux de chômage élevé et d'un taux d'activité faible entraîne une disparité très importante entre les communes. Ainsi, les communes de Farceniennes, Saint-Josse-ten-Noode ou encore Molenbeek-Saint-Jean sont certes caractérisées par un taux de chômage élevé (respectivement 25,6%, 29,0% et 27,2% en 2016), mais elles sont surtout caractérisées par le fait que seules 4 personnes en âge de travailler sur 10 ont effectivement un emploi (on parle alors d'un taux d'emploi de 40%). A l'autre extrême de la distribution, les communes telles que Wingene, Zonnebeke ou Zulte sont caractérisées par des taux de chômage inférieurs à 4%, mais surtout,  $\frac{3}{4}$  des personnes en âge de travailler ont un emploi. Dès lors, la diversité des taux de chômage entre les communes du pays cache en fait une diversité encore plus importante en terme d'emploi.

Ceci n'est évidemment pas sans conséquence pour les communes touchées par le chômage et la faible activité. Cela démontre que le défi dans ces communes ne se limite pas à réduire le nombre de DEI, mais que le problème du marché du travail doit être pris plus globalement (attractivité de la commune pour des entreprises, enseignement, qualifications, transport et accessibilité,...). Au-delà du défi que représente cette approche globale pour changer la situation, la gestion quotidienne des communes les plus affectées est rendue particulièrement difficile par la multiplication des contraintes socio-économiques que présente la population.

## Des évolutions plus homogènes...

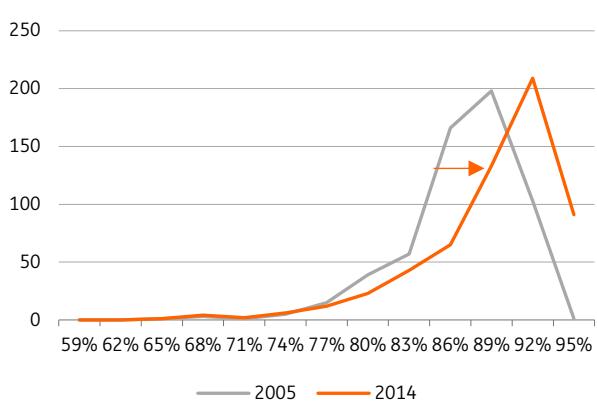
Si les écarts entre les communes sont relativement importants en matière de niveau de taux de chômage et de taux d'activité, il n'en va pas vraiment de même en matière d'évolution de ces variables dans le temps. En effet, en reprenant la période allant de 2005 à 2014 comme référence (comme ce fut le cas dans les deux précédentes études), on retrouve des tendances similaires dans une grande majorité de communes :

« Les changements dans la législation en matière de fin de carrière a mécaniquement augmenté le nombre de personnes disponibles sur le marché du travail, sans que toutes ces personnes aient pu trouver un emploi. »

**(i) Le taux d'activité des 55-64 ans a fortement augmenté...de même que leur taux de chômage :** Pour l'ensemble du pays, le taux d'activité des 55-64 ans est passé de 38,5% en 2005 à 52,1% en 2014 (55,7% en 2016). Cette évolution est partagée par l'immense majorité des communes : seules 4 communes ont connu une diminution du taux d'activité de cette classe d'âge. Cette évolution favorable d'un point de vue économique est liée à deux phénomènes (probablement interdépendants d'ailleurs) : d'une part, un nombre plus important de personnes de cette tranche d'âge occupe effectivement un emploi : le taux d'emploi a ainsi augmenté de 10 points de pourcent entre 2005 et 2014 à l'échelle de la Belgique (il a augmenté dans 579 des 589 communes). D'autre part, les changements dans la législation en matière de fin de carrière (augmentation de l'âge de la dispense de disponibilité sur le marché du travail, durcissement de la réglementation en matière de pré-pension) a mécaniquement augmenté le nombre de personnes disponibles sur le marché du travail, sans que toutes ces personnes aient pu trouver un emploi. Dès lors, le taux de chômage des 55-64 ans a fortement augmenté (+5,8 points de pourcent entre 2005 et 2014 en Belgique) dans presque toutes les communes.

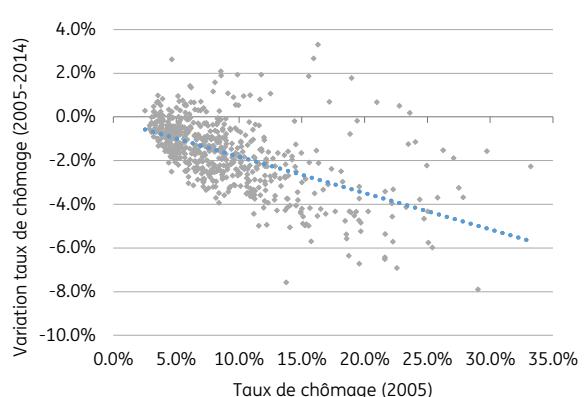
**(ii) Le taux d'activité des 30-54 ans a augmenté et leur taux de chômage a diminué :** pour la classe d'âge des 30-54 ans, le taux d'activité a également augmenté sur la période examinée ici, mais beaucoup plus modestement (de 1,1 point de pourcent). Il s'agit par ailleurs d'un trait commun à la grande majorité des communes (510 communes voient le taux d'activité augmenter – graphique 4). A la différence de la classe d'âge des 55-64 ans, on observe parallèlement une diminution du taux de chômage (dans 524 communes), ce qui montre que l'augmentation du taux d'activité a été de pair avec une hausse de l'emploi.

Gr 4 Répartition des 589 communes en fonction du taux d'activité des 30-54 ans



Source: Steunpunt Werk Vlaanderen, calculs: ING

Gr 5 Les communes caractérisées par un taux de chômage des 30-54 ans plus élevé en 2005 ont connu une diminution plus importante de celui-ci entre 2005 et 2014



Source: Steunpunt Werk Vlaanderen, calculs ING

De plus, il est intéressant de noter que la diminution du taux de chômage dans cette classe d'âge a été, sur la période 2005-2014, plus importante dans les communes où le taux de chômage était plus élevé en début de période. Ceci peut être du soit à un effet d'offre de travail (les DEI ont quitté la commune pour rejoindre des bassins d'emplois plus importants), soit à un effet de demande (les entreprises se sont rapprochées des endroits où une main d'œuvre est disponible en abondance). Mais il est aussi vrai qu'un effet de

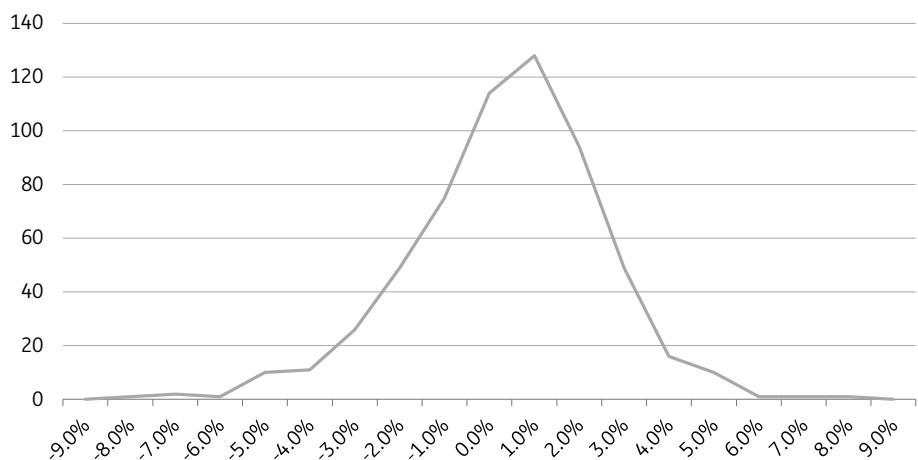
rattrapage a pu jouer : en période de bonne conjoncture, le taux de chômage diminue plus facilement là où il est très élevé que dans des endroits où l'on approche déjà le plein emploi<sup>3</sup>.

#### **Sauf en matière de chômage des jeunes...**

« Dans 289 communes, le taux de chômage des 18-29 ans a diminué alors que dans les 300 autres, il a augmenté. »

La catégorie des 18-29 ans a quant à elle connu une évolution différente : dans l'ensemble du pays, le taux d'activité a fortement diminué (-8,4 points de pourcent) et cette diminution est observée dans 569 communes. Cette diminution peut être liée à différents phénomènes tels que l'allongement de la durée des études et une proportion plus importante de jeunes suivant des études, mais aussi un découragement face à l'absence d'emploi disponible ou un décrochage professionnel<sup>4</sup>. Dès lors, l'impact sur le taux de chômage est presque nul pour l'ensemble du pays (diminution d'1/2 point entre 2005 et 2014), mais surtout il est très variable d'une commune à l'autre. Dans 289 communes, le taux de chômage des 18-29 ans a diminué alors que dans les 300 autres, il a augmenté (graphique 6). On ne peut pas non plus trouver de relation très significative entre la diminution du taux d'activité et l'évolution du taux de chômage, ni même entre celle-ci et le niveau de chômage prévalant en 2005.

**Gr 6 Répartition des 589 communes en fonction de l'évolution du taux de chômage (points de pourcent) des 18-29 ans entre 2005 et 2014**



Source: Steunpunt Werk Vlaanderen, calculs: ING

De telles différences entre les communes ne semblent pas pouvoir être mises en relation avec la croissance de la population (totale ou des 18-29 ans), la taille de la population ni même l'appartenance à une région particulière.

<sup>3</sup> Il est difficile de capter avec précision l'effet de rattrapage. En effet, la période de référence de cette étude (2005-2014) correspond à une période particulière : une phase de croissance, suivie d'une lourde récession, d'une reprise, d'une seconde (légère) récession et enfin d'une nouvelle période de reprise. In fine, les taux de chômage en fin de période ne sont pas très différents des taux en début de période.

<sup>4</sup> Les statistiques de jeunes sans emploi ni formation montrent une légère augmentation de cette catégorie de personnes sur la période suivant la crise de 2008. Néanmoins, l'augmentation n'est pas forte, et elle a eu tendance à s'inverser depuis 2015. L'argument des études semble donc prévaloir.

#### **Encadré 1 : Le chômage en Belgique : zoom sur quelques cas particuliers**

L'un des objectifs de cette série d'études sur les communes est de démontrer qu'un chiffre agrégé au niveau belge cache des situations pouvant être très différentes d'une commune à l'autre. Pour ce qui est du chômage, quelques cas parmi d'autres méritent d'être soulignés.

Parmi les 10 communes ayant le taux de chômage le plus élevé en 2016, 4 font partie de l'arrondissement de Bruxelles (Saint-Josse, Molenbeek, Saint-Gilles et Schaerbeek). Ces 4 communes étaient d'ailleurs déjà présentes dans le top 10 de 2005. Avec un taux de chômage de 29%, Saint-Josse est la commune où le taux de chômage est le plus élevé, mais aussi celle qui a connu la plus forte baisse entre 2005 et 2016 (-6,2 points de pourcentage).

On observe également que parmi le top 10 des communes ayant connu la plus forte baisse de chômage, seule Saint-Josse représente l'arrondissement de Bruxelles. Et si l'on élargit ce classement aux 100 premières communes, seules 4 communes flamandes y figurent (Anvers, Maasmechelen, Genk, Turnhout). Cela n'est pas surprenant car seules 3 communes flamandes (Anvers, Genk, Maasmechelen) faisaient partie des 100 premières communes ayant le plus haut taux de chômage en 2005. Ceci illustre encore une fois que le chômage a le plus baissé dans les communes où il était le plus élevé en 2005.

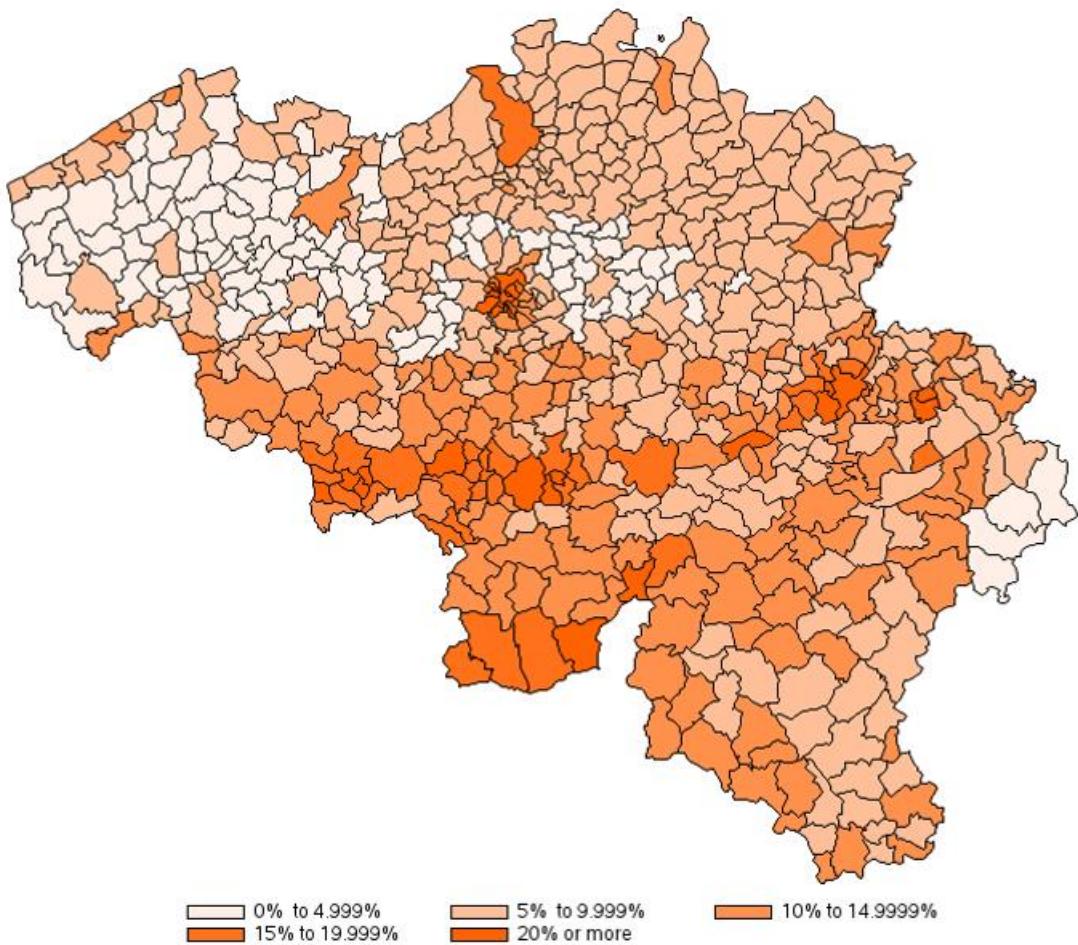
Alors que les grandes villes ont, dans la plupart des cas, un taux de chômage élevé (voir encadré 2), les communes aux alentours de la ville ont souvent un chômage nettement plus bas. Ainsi, Gand avait un taux de chômage de 12% en 2016, alors que les autres communes de l'arrondissement affichaient un taux moyen de 4,5%. Même son de cloche pour Genk, qui avec 12,8% dépassait largement la moyenne du reste de l'arrondissement (6,8%) (voir cartes 1 et 2). Ceci peut refléter aussi bien un manque de mobilité des travailleurs qu'une offre de travail inadaptée à la demande des centres économiques du pays.

Au Sud du pays, l'arrondissement de Verviers est un cas de figure intéressant. On y observe deux sous-groupes aux taux de chômage diamétralement opposés. En effet, des communes telles que Amel, Büllingen, Bütgenbach, Sankt Vith ou encore Burg-Reuland jouissent de taux de chômage extrêmement faibles (entre 3,7% et 5,4%), alors que des communes comme Dison (26,1%), Verviers (24,6%), Spa (16,3%) et Pepinster (12,8%) souffrent de taux de chômage (très) élevés. La proximité de l'Allemagne et du Luxembourg ainsi qu'une langue similaire explique évidemment les faibles taux de chômage dans les communes dans cantons de l'Est. Mais l'incapacité de ces facteurs favorables à améliorer la situation de communes francophones à peine plus éloignées, reste étonnante. On retrouve un contraste similaire en matière de taux d'emploi et de taux de chômage entre certaines communes du Hainaut et de Flandre occidentale, pourtant distantes de quelques dizaines de kilomètres à peine (voir cartes 1 et 2).

On pourrait enfin relever de nombreux exemples de communes ayant vu leurs taux de chômage évoluer dans des directions opposées alors qu'elles partaient du même point de départ en 2005. Andenne et Evere par exemple, avaient un taux de chômage de 17,7% en 2005, alors qu'en 2016 celui d'Andenne avait baissé à 13,1% et celui d'Evere avait pour sa part augmenté à 18,8%. Une fois de plus, on voit à quel point les réalités du marché du travail sont diverses.

Carte 1 Le taux de chômage (2016) montre des contrastes importants entre les communes parfois faiblement distantes

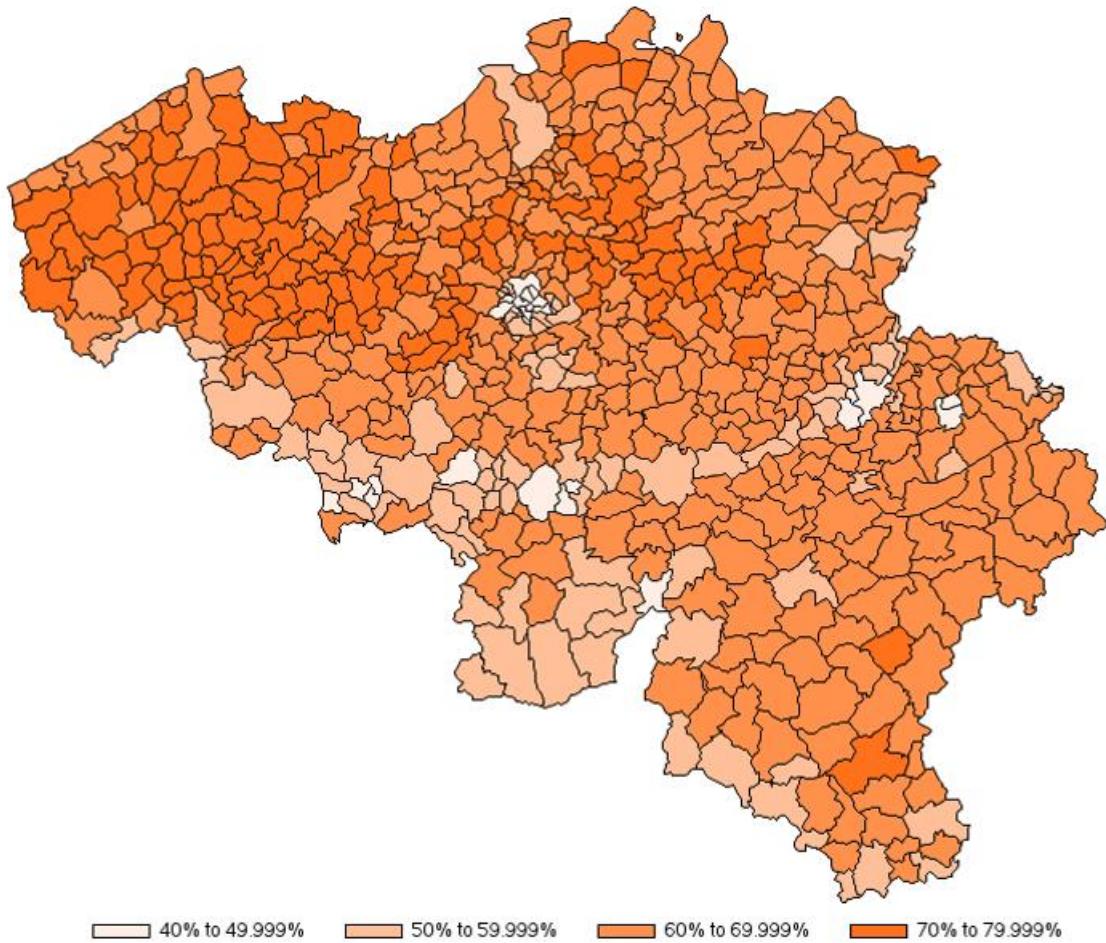
### Unemployment rates 2016



Source: Steunpunt Werk Vlaanderen, calculs: ING

Carte 2 Le taux d'emploi (2016) montre des contrastes similaires

### Employment rates 2016



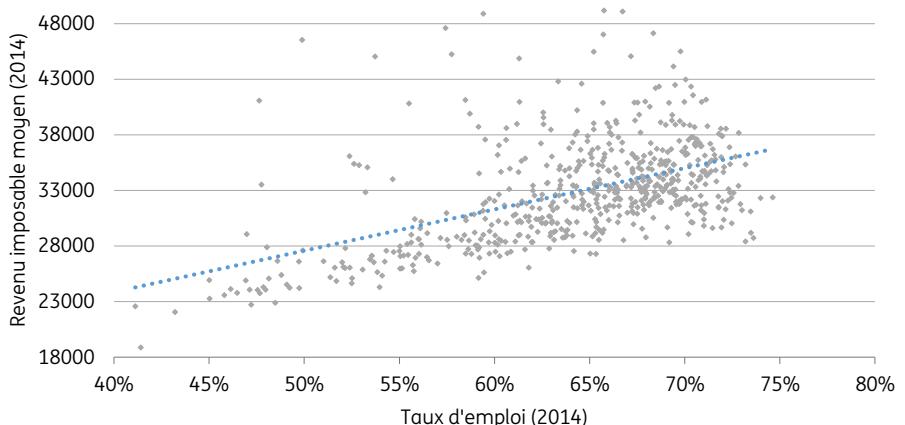
Source: Steunpunt Werk Vlaanderen, calculs: ING

## II. Quelles conséquences sur les conditions socio-économiques

### Un déterminant du niveau de revenu...

Partant du constat que le marché du travail est très hétérogène entre les communes, il est logique d'examiner son impact sur le revenu. Sans grande surprise, il existe effectivement un lien entre le niveau du taux d'emploi (en 2014) et le niveau du revenu moyen imposable (en 2014) dans une commune<sup>5</sup>. En admettant cette relation, un taux d'emploi de 1 point de pourcent supérieur est associé à un revenu moyen imposable annuel plus élevé de 370,8€. Par ménage, on en déduit une différence théorique de l'ordre de 13.000€ de revenu moyen imposable annuel entre les communes où le taux d'emploi est le plus faible (40%) et celles où il est le plus élevé (75%). Il faut néanmoins rappeler qu'il s'agit ici du revenu imposable. Compte tenu de la progressivité de l'impôt, la différence en matière de revenu net est moins importante.

**Gr 7 Le taux d'emploi dans une commune (2014) est un déterminant significatif du revenu moyen imposable annuel (2014)**



Source: Steunpunt Werk Vlaanderen, calculs: ING

### ...mais moins de sa progression

« Il n'existe donc qu'une différence de 10 point de croissance du revenu moyen imposable annuel entre les communes où le taux d'emploi est le plus faible et celles où il est le plus élevé. »

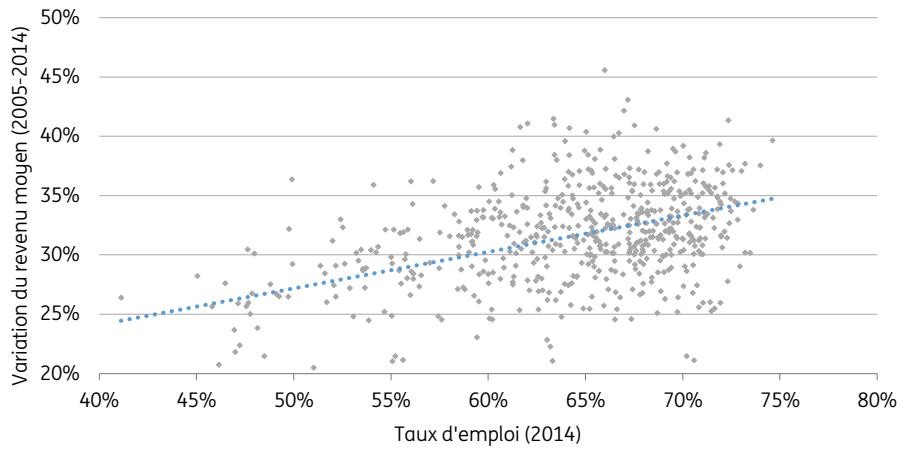
Il est également intéressant d'examiner le lien entre le niveau du taux d'emploi et l'évolution du revenu moyen imposable annuel. Des données traitées ici (période 2005-2014), il ressort qu'il existe un lien, bien qu'il soit relativement limité : d'une part, la relation n'est pas très significative<sup>6</sup>. D'autre part, le coefficient associé au taux d'emploi n'est pas très élevé (0,30). Ceci signifie qu'un taux d'emploi 1 point plus élevé est associé à une croissance du revenu moyen 0,3 point plus élevée. Il n'existe donc qu'une différence de 10 points de croissance du revenu moyen imposable annuel entre les communes où le taux d'emploi est le plus faible et celles où il est le plus élevé. Le fait que le revenu moyen ait augmenté de quelques 25% dans des communes où seules 4 personnes sur 10 en âge de travailler, touchent une revenu de leur travail, alors que la progression est de 35% là où 7 personnes sur 10 en âge de travailler, travaillent effectivement, montre que les

<sup>5</sup> Le revenu moyen est ici préféré au revenu médian dans la mesure où le revenu moyen est davantage impacté par les différences de revenus à l'intérieur d'une commune. Le coefficient de corrélation entre le taux d'emploi et le niveau de revenu moyen imposable est de 0,51. La relation estimée par régression simple ( $\text{Revenu moyen} = 9041,9 + 37082,7 \times \text{taux emploi}$ ) a cependant un  $R^2$  assez faible de 0,26. Le taux d'emploi reflète le double effet d'un taux d'activité plus ou moins élevé et d'un chômage plus ou moins élevé. Les deux étant en relation (voir graphique 3). La relation entre le taux de chômage et le revenu moyen imposable annuel a également été testée. La corrélation entre ces deux variables est de -0,67 et la relation (négative cette fois) est présente un  $R^2$  de 0,44

<sup>6</sup> Coefficient de corrélation entre les deux variables = 0,43,  $R^2$  de la régression = 0,19

mécanismes de redistribution permettent une progression non négligeable des revenus au travers des habitants de toutes les communes.

**Gr 8 Le taux d'emploi dans une commune (2014) est un déterminant de la progression du revenu moyen imposable annuel (2005-2014), mais son coefficient est faible<sup>7</sup>**



Source: Steunpunt Werk Vlaanderen, calculs: ING

#### Relation entre le marché du travail et les différents groupes de communes (Etude I)

La première étude consacrée aux pouvoirs locaux avait défini des groupes de communes en fonction de 3 critères : l'évolution de la population entre 2005 et 2014, l'évolution du revenu médian imposable entre 2005 et 2014 et le niveau de revenu médian en 2005. Peut-on mettre les évidences statistiques présentées ici en relation avec ces groupes ?

D'une part, la croissance de la population ne semble pas être en lien avec les évolutions du marché du travail. D'autre part, l'évolution des revenus est effectivement liée à l'évolution du marché du travail. Ceci étant, nous avons ici montré que la relation n'est pas particulièrement forte. Enfin, le niveau de revenu est plus étroitement lié au taux d'emploi.

A ces éléments, il faudrait ajouter que les grandes villes (plus de 50.000 habitants) se trouvent dans une situation particulière : le taux de chômage y est significativement plus élevé et le taux d'activité y est significativement plus faible et s'affaiblit alors qu'il augmente dans les autres communes (voir encadré 2).

<sup>7</sup> On signalera ici que le même exercice a été réalisé en prenant non pas le taux d'emploi mais l'évolution de celui-ci sur la période 2005-2014. Néanmoins, aucune relation significative ne se dégage à ce niveau.

## Encadré 2 : Taille des villes & marché de l'emploi

La première étude consacrée aux pouvoirs locaux a montré un lien négatif assez clair entre l'évolution du revenu imposable médian sur la période 2005-2014 et la taille des communes (en termes de population). En effet, au plus la taille de la commune est importante, au plus la croissance du revenu médian était faible. Par contre, pour une année donnée (2014), le revenu fiscal médian n'était pas lié à la taille de la commune, sauf pour les grandes communes (plus de 50.000 habitants) qui avaient un revenu fiscal médian significativement plus bas que les autres.

Par ailleurs, cette étude a déjà montré qu'il existe un lien positif assez clair entre le taux d'emploi et le revenu imposable des habitants d'une commune. En effet, les communes ayant des taux de chômage élevés sont logiquement aussi celles dont la population a les revenus imposables les plus bas.

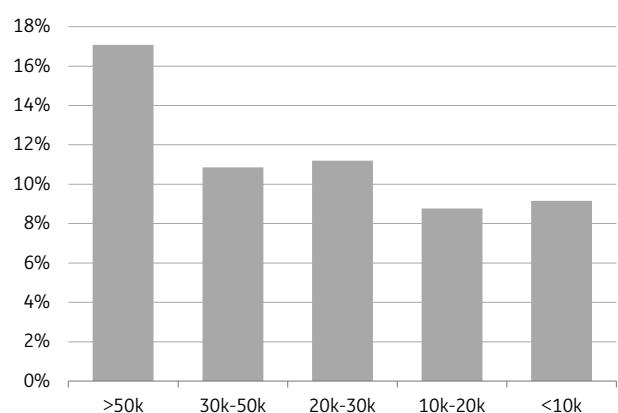
Pour boucler la boucle, il reste donc à identifier un éventuel lien entre la taille d'une commune et le marché du travail. D'une part, on remarque une absence de relation entre le taux de chômage et la taille d'une commune sauf en ce qui concerne les grandes villes où le taux de chômage est nettement plus élevé (graphique 10). En effet, le taux de chômage y avoisine les 17% alors que les plus petites communes (moins de 50.000 habitants) font face à un taux de chômage entre 9% et 11%. Heureusement, les grandes communes sont aussi celles qui ont connu la plus forte baisse (-0,8 points de pourcentage) sur la période 2005-2014.

D'autre part, alors que le taux de chômage est le plus élevé dans les grandes villes du pays, c'est aussi dans celles-ci que le taux d'activité est le plus faible (conformément à ce qui a été montré dans les sections précédentes). Ce constat est particulièrement frappant pour le groupe d'âge 30-54 ans, puisqu'il s'agit précisément du groupe d'âge représentant la majeure partie de la population active (graphique 11).

De plus, il est d'autant plus problématique de constater que ce plus faible taux d'activité des 30-54 ans dans les grandes villes en 2014 aille de pair avec une évolution négative (-0,7 points de pourcentage) de ce dernier sur la période 2005-2014, alors qu'il a augmenté de 0,5 à 1,3 points de pourcentage pour toutes les autres communes. Une baisse simultanée du taux de chômage et du taux d'activité, n'est pas bonne nouvelle car on peut soupçonner que le chômage ait baissé en raison de demandeurs d'emploi découragés s'étant retirés du marché du travail.

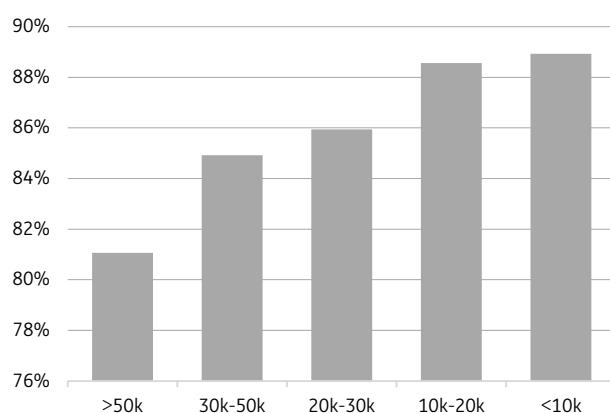
On ne peut ici s'empêcher de faire le lien avec certaines communes bruxelloises et Anvers qui, dans la première étude, faisaient partie du même groupe de communes (groupe 7), caractérisé, sur la période 2005-2014, (i) par une pression démographique au-dessus de la moyenne, (ii)d'une croissance faible du revenu médian, et (iii) d'un niveau de revenu plus bas que la moyenne nationale en 2005. Ces développements sont donc à mettre en lien avec un taux de chômage plus élevé, un taux d'activité plus faible et une évolution négative de celui-ci (sur la période 2005-2014).

**Gr 10 Taux de chômage (2016) en fonction de la taille de la population des communes : les grandes villes sortent du lot**



Source: Steunpunt Werk Vlaanderen, calculs: ING

**Gr 11 Le taux d'activité des 30-54 ans progresse inversement à la taille de la population d'une commune**



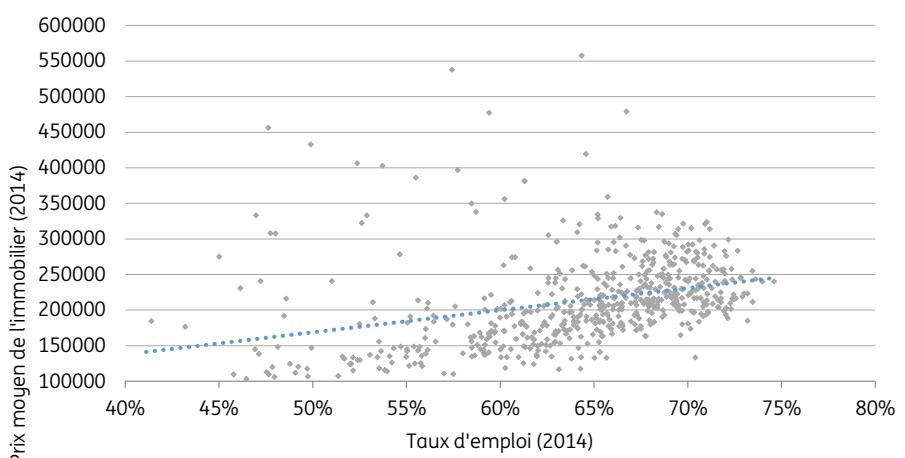
Source: Steunpunt Werk Vlaanderen, calculs: ING

### Relation avec le prix des logements (Etude II)

L'étude consacrée aux pouvoirs locaux face aux défi du logement (Etude II) avait montré qu'il existe une relation entre le niveau des revenus et le prix des logements. Le graphique 7 ayant montré qu'il existe également une relation entre le taux d'emploi et le revenu moyen imposable, il n'est pas étonnant de trouver une relation entre le taux d'emploi dans une commune et le prix des logements (graphique 9).

Cette relation ne dit néanmoins rien sur le lien de causalité entre les deux variables : un taux d'emploi plus élevé donne effectivement un pouvoir d'achat et d'investissement plus élevé, ce qui permet d'accéder à des lieux où les biens sont plus chers (ils le seraient alors pour une autre raison). Mais alternativement, si les personnes ayant un emploi veulent, pour des raisons pratiques, tous habiter aux mêmes endroits, leur pouvoir d'achat plus important poussera les prix de l'immobilier à la hausse. Cette hausse serait alors l'immédiate conséquence d'un taux d'emploi élevé.

#### Gr 8 Le niveau des prix de l'immobilier dans une commune peut être mis en relation avec le taux d'emploi, sans pour autant que l'on puisse en déduire un lien de causalité



Source: Steunpunt Werk Vlaanderen, DGSIE, calculs: ING

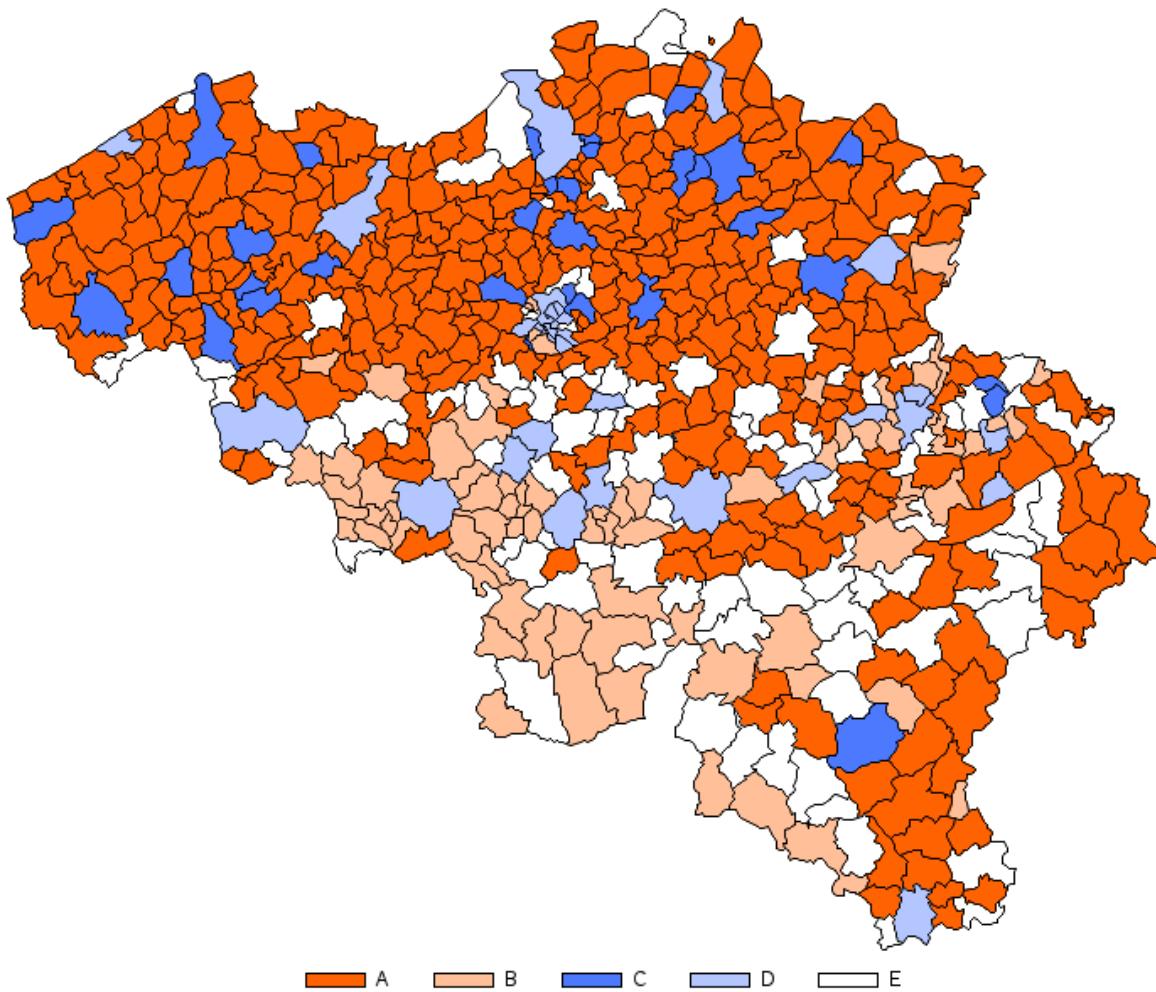
### Encadré 3 : Importation et exportations d'emplois sur le marché du travail

L'hétérogénéité entre les communes en matière de marché du travail justifie des politiques spécifiques et locales en matière d'emploi. A ce titre, nous avons approfondi notre analyse en faisant la différence pour chaque commune entre le nombre de personnes ayant un emploi et le nombre de postes occupés. Ensuite, en confrontant ce chiffre au taux de chômage de chaque commune on obtient 4 quadrants classant les communes selon (i) qu'elles soit importatrices ou exportatrices nettes de travailleurs et (ii) qu'elles aient un taux de chômage plus ou moins élevé que la moyenne belge .

On notera d'abord que les grandes communes (pop. active > 20.000) font largement partie des groupes C et D (bleu) et qu'elles sont, majoritairement entourées de plus petites communes exportatrices nettes (orange).

Le fait que les communes du groupe D soient importatrices nettes alors que le taux de chômage y est élevé suggère une inadéquation entre les qualifications demandées par les entreprises et celles de la population en âge de travailler. Dès lors les politiques d'emploi devraient se concentrer sur l'enseignement et la formation (point b de la section 3 de l'étude). Dans les cas, majoritairement en Wallonie, où une ville du groupe D est entourée de communes du groupe B, le taux de chômage est élevé partout, ce qui suggère un manque d'emplois conjoint à un manque de main-d'œuvre qualifiée. Dans ces communes, les politiques d'emploi devraient se concentrer à attirer des entreprises (point a). On ne peut néanmoins y exclure un manque d'employabilité d'une partie de la population de ces communes.

Carte 3 Aperçu des communes belges selon le taux de chômage et les mouvements nets de travailleurs



Sources:ONSS, Steunpunt Werk Vlaanderen, Calculs: ING

Note: les mouvements nets de travailleurs doivent être considérés avec prudence compte tenu des données disponibles.

Groupe A: Exportateurs de travail, Taux de chômage < moyenne BE

Groupe B : Exportateurs de travail, Taux de chômage > moyenne BE

Groupe C: Importateurs de travail, Taux de chômage < moyenne BE

Groupe D : Importateurs de travail, Taux de chômage > moyenne BE

Groupe E : Neutre

### III. Quelles recommandations ? Quelles conclusions ?

« Les politiques d'emplois sont davantage définies au niveau fédéral et régional. Pour autant, les pouvoirs locaux ne sont pas sans influence dans différents domaines qui peuvent à moyen terme impacter l'évolution locale du marché du travail. »

Cette étude a montré que s'il existe des points communs dans l'évolution du marché du travail au travers des communes du pays, il existe également d'importantes différences. La relation forte entre le taux de chômage et le taux d'activité renforce ces différences. Le taux d'emploi varie ainsi entre 40% et 75% !

L'hétérogénéité entre les communes en matière de marché du travail justifierait des politiques spécifiques et locales en matière d'emploi (voir encadré 3). Bien sûr, les pouvoirs locaux n'ont pas l'autonomie leur permettant de développer de telles politiques. A l'inverse, la situation décrite dans cette étude est loin d'être de la seule responsabilité des pouvoirs locaux au cours des décennies précédentes. Les politiques d'emplois sont davantage définies au niveau fédéral et régional. Pour autant, les pouvoirs locaux ne sont pas sans influence dans différents domaines qui peuvent à moyen terme impacter l'évolution locale du marché du travail.

- a. Politique de demande de travail : Celle-ci émanant des entreprises, des politiques visant à attirer des entreprises auront potentiellement un impact sur le marché du travail : parcs d'activité, infrastructures adéquates pour les entreprises et les commerces,...
- b. Politique d'offre de travail : attirer les entreprises n'est pourtant pas si évident. Il ne suffit pas toujours de présenter des infrastructure intéressantes, encore faut-il que les entreprises trouvent la main d'œuvre dont elles ont besoin. L'enseignement et la formation sont donc les pièces angulaires d'une amélioration de la situation du marché du travail. Or, les pouvoirs locaux sont présents dans les pouvoirs organisateurs de certaines écoles sur leur territoire. Ils peuvent donc influencer, même à la marge, les projets et initiatives pédagogiques dans une vision globale du futur de la commune. Une amélioration de l'enseignement, de la formation et des qualifications des habitants d'une commune aura par ailleurs un double impact positif : d'une part, cela maximisera la capacité de la main d'œuvre locale à répondre à la demande de travail des entreprises. D'autre part, cela stimule l'entrepreneuriat des habitants, ce qui peut ancrer un tissu économique local.
- c. Politique de mobilité : il n'est néanmoins pas toujours possible d'attirer des entreprises, faute d'espace disponible ou de terrains adéquats. La seule possibilité est alors de développer la mobilité : les différences de taux d'emploi entre des communes parfois proches semble indiquer que des efforts importants sont à réaliser en la matière. Or, encore une fois, les pouvoirs locaux sont loin d'être impuissants en la matière.
- d. Cadre de vie : ceci étant, des efforts dans les domaines cités ci-dessus peuvent être vain si les personnes trouvant un emploi, même proche, cherchent à quitter la commune à la recherche d'un cadre de vie plus agréable. Malgré des efforts sur l'offre et la demande de travail, une commune peut alors attirer, malgré elle, une population précarisée. C'est un phénomène notamment bien connu de certaines grandes villes. L'amélioration de la situation du marché du travail passe donc aussi par l'amélioration du cadre de vie. Mais à l'inverse, n'améliorer que le cadre de vie sans un projet d'offre et de demande de travail et/ou de mobilité ne servira pas à grand-chose.

## Disclaimer

Cette publication a été préparée par la division d'analyse économique et financière de ING Belgique S.A. ("ING") exclusivement à titre d'information, sans tenir compte des objectifs d'investissement, de la situation financière ou des moyens d'un utilisateur en particulier. Les informations dans cette publication ne constituent ni une recommandation de placement, ni un conseil fiscal, juridique ou en investissement, ni une offre ou une incitation à acheter ou vendre des instruments financiers. Même si toutes les précautions ont été prises pour assurer que les informations contenues dans ce document ne soient ni erronées, ni trompeuses au moment de la publication, ING ne peut pas garantir l'exhaustivité ni l'exactitude des informations communiquées par des tiers. ING ne peut pas être tenue pour responsable d'éventuelles pertes directes ou indirectes suite à l'utilisation de cette publication, sauf faute grave. Les opinions, prévisions ou estimations sont uniquement celles du ou des auteurs à la date de la publication et peuvent être modifiées sans préavis, sauf indication contraire.

La distribution de cette publication peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certains états et les personnes qui entrent en possession de celle-ci doivent se renseigner à propos de ces restrictions et les respecter.

Cette publication est soumise à la protection du copyright et des droits des bases de données et ne peut être reproduite, distribuée ou publiée par quiconque, quel que soit l'objectif, sans l'accord préalable explicite et écrit de ING. Tous les droits sont réservés. L'entité juridique responsable de la publication ING Belgique S.A. est agréée par la Banque Nationale de Belgique et est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE), la Banque Nationale de Belgique (BNB) et l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) . ING Belgique S.A. est enregistrée en Belgique (n° 0403.200.393 ) au registre des personnes morales de Bruxelles

À l'attention des investisseurs américains : toute personne qui souhaite discuter de cette publication ou effectuer des transactions dans un titre mentionné dans ce document doit prendre contact avec ING Financial Markets LLC, qui est membre de la NYSE, la FINRA et la SIPC et qui fait partie de ING, et qui a accepté la responsabilité de la distribution de ce document aux États-Unis conformément aux dispositions en vigueur.

Editeur responsable : Peter Vanden Houte, Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique.